



Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org



Quelques conseils... pour bien commencer l'année...

1) **Projet de loi pour le pouvoir d'achat :**

Ce projet de loi, adopté en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 2007, sera examiné par le Sénat le 23 janvier prochain. Il prévoit la possibilité, pour les salariés, de :

- **convertir en rémunération des droits à RTT ;**
- **débloquer** de manière anticipée, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2008, les sommes attribuées au titre de la **participation**, à concurrence de 10 000 € à l'exception des sommes placées sur le PERCO.

Dans l'immédiat, **il convient d'attendre** l'issue du débat parlementaire en cours pour connaître les dispositions ultimes de cette loi puis le résultat des éventuelles négociations susceptibles d'intervenir dans l'entreprise.

2) A compter du **1^{er} janvier 2008**, les plafonds de versement dans le **dispositif PERCO** sont **revalorisés en lien avec le relèvement des minima UFIP**. Vous devriez recevoir une information individuelle à ce sujet.

Si vous êtes au plafond des versements possibles, vos versements seront augmentés sans intervention de votre part. **Si vous n'y êtes pas, c'est le moment d'ajuster vos versements ou de souscrire au PERCO si vous ne l'avez encore fait**. Un abondement de 300% ne se refuse pas !

En effet, bien que présenté comme un 'produit retraite', le PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) est, en fait, un **produit d'épargne**. Son principal attrait réside dans l'abondement versé par l'employeur, qui est de 300%, avec en contrepartie le blocage des sommes jusqu'au départ en retraite ou jusqu'à l'occurrence d'un des 5 événements en permettant le déblocage anticipé : invalidité, décès, surendettement ou fin des droits au chômage (tout cela, on ne vous le souhaite pas) ou acquisition de la résidence principale.

Donc n'hésitez pas, surtout si vous n'êtes pas encore propriétaire, y compris les jeunes salariés : souscrivez au PERCO, c'est la formule d'épargne logement la plus rentable.

Ceci étant, les sommes en jeu restent faibles, mais l'abondement de 300% est à prendre :

- en **versements mensuels**, vous pouvez verser, en **part fixe jusqu'à 14,50 €** mois et en **part variable jusqu'à 0,5% de votre salaire brut** ; le tout étant abondé à 300%, avec un plafond d'abondement annuel de 522 € pour la part fixe et de 1600 € pour la part variable.
- en **versements ponctuels**, vous pourrez utiliser tout ou partie de votre **intéressement** et/ou de votre **participation**. Dans ce cas, l'abondement est limité aux 100 premiers euros versés, si vous avez déjà saturé le plafond de versement fixe mensuel de 14,50 €. Si vous n'effectuez aucun versement fixe mensuel, le plafond d'abondement que vous pouvez récupérer par versement de la participation ou de l'intéressement est de 822 € et s'obtient par un versement de 274 €. Le moment venu, utilisez cette possibilité, **en versant de 100 à 274 €** selon le montant mensuel fixe que vous versez par ailleurs.

Si vous voulez garder votre liberté de choix pour les supports de placement, optez pour la gestion autonome. Il est possible de passer de la gestion autonome à la pilotée, mais pas l'inverse.

3) Concernant le **PEC**, le **plafond** de versement mensuel est revalorisé : il passe de 99,50 à **101,50 €**. Cette formule permet de placer en épargne salariale jusqu'à 101,50 € mois, abondés à 50%, le tout étant bloqué pour 5 ans.

4) **Augmentation de capital réservée aux salariés** (et aux retraités qui ont conservé un compte d'épargne salariale) :

La souscription, au prix de 44,4 € l'action Total (contre 41,65 € il y a 2 ans, en tenant compte de la division par 4 du nominal de l'action), sera ouverte du 10 au 28 mars 2008. Le total de votre souscription, y compris tous vos autres versements sur le PEG ou PERCO ne pourra excéder le quart de votre rémunération brute annuelle. Vous recevrez, d'ici fin février, une brochure vous précisant les modalités de souscription.

5) **MIP et surcomplémentaires :**

Suite à la mise en place de la grille « Confort », légèrement améliorée par rapport à l'ancienne grille « Sérénité », se pose la question, pour ceux qui le souhaitent, de souscrire aux nouvelles surcomplémentaires « Supra » proposées par la MIP et pour ceux qui avaient adhéré aux « Extra » de résilier une telle adhésion.

Pour vous aider à y voir plus clair, nous vous renvoyons au tract SICTAME « *Surcomplémentaires : que faire ?* », diffusé le 20 décembre 2007 et accessible en page d'accueil du site www.sictame-unsatotal.org

6) Accord salaires 2008 : Un accord minoritaire qui ouvre la voie d'une individualisation accrue !

Après consultation de ses adhérents, le SICTAME a décidé de ne pas signer l'accord proposé par la Direction. CGT et CFE-CGC ont adopté une position identique ; seuls CFTC, FO et CFDT (pour la seule partie Amont) ont signé.

Cet accord n'est satisfaisant :

- **ni sur le plan qualitatif** : en mettant en place des augmentations générales différenciées selon les catégories, il ouvre la voie à une individualisation accrue, il oppose les catégories les unes aux autres, il introduit en fait de multiples talons (exprimés en %) avec des effets de seuil, il porte atteinte aux structures et grilles salariales ; outre la fracture sociale dénoncée par le SICTAME entre une minorité qui touche toujours plus et une grande majorité tenue à l'écart d'un partage équitable, il fracture et fragmente un peu plus le corps social de l'entreprise.

- **ni sur le plan quantitatif** ; le compte n'y est pas :

Dans les UES Amont et Aval, à peine **7 %** du personnel aura une augmentation générale (AG) supérieure aux 3% de 2007 et sans aucune garantie d'augmentation individuelle ; dans l'UES Amont, ce pourcentage tombe à 1,5% !

Tous les autres (soit plus de **93%** des effectifs des 2 UES et plus de **98%** de ceux de l'UES Amont) auront moins que les 3% d'AG de 2007, alors que rien ne justifie cette baisse : ni l'évolution des résultats ou de la productivité, ni l'évolution de l'inflation. Une forte proportion (un tiers des effectifs chez Total SA) est même exclue de toute AG !

En amalgamant les Augmentations générales (AG) et les Augmentations individuelles (AI), la Direction annonce une augmentation de 3,4%, des salaires, ce qui est une communication biaisée et en trompe l'œil. Même si la transparence est loin d'être totale, nous savons que l'enveloppe des MSI a dépassé 1% l'an dernier ce qui, ajouté aux 3% d'AG, a conduit à plus de 4% d'augmentation moyenne des salaires ; à comparer à l'enveloppe de 3,4% d'AG+AI proposée cette année et aux 5,2% demandés par le SICTAME (3,2% d'AG + 2% d'enveloppe MSI).

Rappelons que chez Total SA, en 2007, l'augmentation moyenne des salaires (incluant donc AG et AI) a été de 5,2% pour les effectifs concernés (5026 personnes) ; chez Elf EP, elle a été de 4,3% pour les OETAM (621 personnes) et de 4,6% chez les Cadres (189 personnes). Chez Total France, on est aussi au-delà des 4%.

- **ni sur le plan de la méthode** :

Comme chaque année, le texte proposé à la signature a introduit des éléments non négociés. Cette année, le syntagme « *en activité et* » a été rajouté à l'article 1 de l'accord, qui en définit le champ d'application, pour donner « *les salariés des sociétés ... en activité et inscrits à l'effectif de ces sociétés au 31 décembre* ». La Direction n'a pas donné de réponse satisfaisante aux questions du SICTAME sur cet ajout ni sur l'applicabilité de l'accord aux salariés inscrits à l'effectif pouvant être considérés comme inactifs : AFC, dispensés d'activité 'protocole expatriation' ou 'protocole postés', 'arrêt maladie longue durée' ou autres. Donc, point à suivre ...

Nouveauté cette année : la négociation, qui s'est terminée le vendredi 14/12 à 19h45 - avec des propositions ultimes de la Direction mises sur l'intranet dès le 14 au soir -, s'est en fait poursuivie avec quelques-uns ; ce qui a abouti à des dispositions (avec notamment des augmentations différenciées chez Elf EP) différentes de celles définies à l'issue de la négociation du 14. Le SICTAME et la CGT ont dénoncé ces façons de faire, pas très régulières ...

La DRH s'est donc employée et a réussi à obtenir quelques signatures pour avancer dans la voie qu'elle a choisie : une plus forte individualisation avec des augmentations de salaire globalement à la baisse, phénomène qui a toutes chances de se sévérer à l'avenir. Pour parvenir à ses fins, elle utilise le chantage à la signature, que nous avons déjà dénoncé, consistant à accorder moins en l'absence de signature et à supprimer la prime. D'autres méthodes, plus respectueuses du personnel et des partenaires sociaux, sont possibles ; rappelons simplement l'exemple de Caroline Mille - DRHC de Total à l'époque Tchuruk - qui, en l'absence d'accord signé, avait cependant appliqué (comme elle l'avait annoncé) les dispositions prévues à l'accord. Dans le contexte de dépendance « employeur - employé », l'actuel chantage à la signature ne peut que réduire la valeur ou la signification d'accords ainsi obtenus.

De plus, un tel accord salarial, véritable usine à gaz, oppose les personnels entre eux et risque de s'avérer très vite et pour la majorité un véritable marché de dupes. Mais comme disait Tchouang-tseu (4^{ème} siècle avant notre ère, l'un des fondateurs du taoïsme) : « *La grande intelligence englobe, la petite intelligence discrimine.* »

7) Enfin n'oubliez pas que :

« *Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.* »

C'est écrit dans la Constitution de la République française. De plus, pour encourager cet acte citoyen, l'Etat autorise que la cotisation syndicale soit déduite de l'impôt sur le revenu, pour 66% de son montant.

Cette année, soyez davantage citoyen dans l'entreprise : syndiquez-vous !

Quelle que soit votre entreprise, le SICTAME sera heureux de vous renseigner ou de vous accueillir :

à La Défense : Bureau 4E41 Tour Coupole ou Bureau F101 à Galilée ; à Pau : Bureau F16 CSTJF ; à Lacq : local SICTAME

Ou téléphonez au : 01.47.44.61.71 ou 01 41 35 75 93 à Paris, au : 05.59.83.57.89 à Pau ou au : 05.59.92.28.47 à Lacq

A tous, le SICTAME UNSA souhaite : Une BONNE ANNEE ! et une BONNE SANTE !